

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-802329

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11090

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AMRABD

FADILA

Date de naissance :

16/04/18

Adresse :

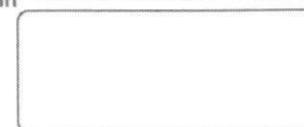
Tél. : 06.66.62.06.00

Total des frais engagés :

Complet

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



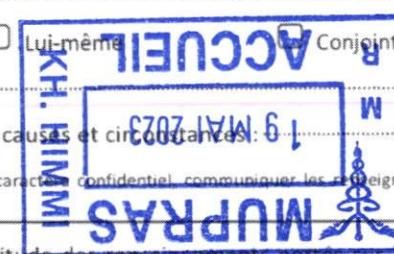
Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age:
 Lui-même Conjoint Enfan

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du praticien attestant le Paiement des honoraires
				INP : [REDACTED]

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

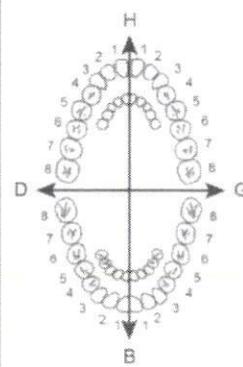
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

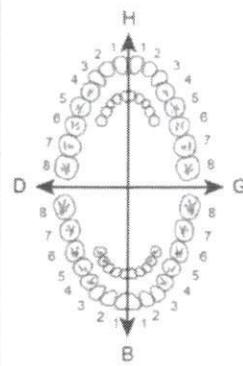
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE



**Quittance De Remboursement
Maladie – Maternité**

Société : SERMP N° de sinistre : 23701166
Contrat n° : 010 200230 / 00 N° dossier : 5962594
N° d'affiliation : 3005 Reff dossier : null
Matricule Société : 0 Date de survenance : 15/04/2023
CIN : null Date de traitement : 03/05/2023
Assuré : HANNOUNE MOHAMMED Date de remboursement : 10/05/2023
Bénéficiaire : HANNOUNE MOHAMMED Médecin : null null

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULT° SPECIALISTE	300,00	300,00	0	80,00	0,00	240,00
MEDICAMENTS	293,60	123,60	0	80,00	0,00	98,88
ANALYSES B	800,00	800,00	0	80,00	0,00	640,00
SCANNER	1 500,00	1 500,00	0	80,00	0,00	1 200,00
	2 893,60	2 723,60			0,00	2 178,88

Observations : nr : biocodex

Informations :



clarification par personne.

énoncé de la personne malade doivent également être signés par les praticiens eux-mêmes.

« Maladie » doit être transmis dans les termes de votre contrat.

Ces soins de traitements spéciaux doivent être du traitement ainsi que le coefficient et le détail des honoraires.

pharmacie et les notes de frais d'analyses spéciales doivent toujours être jointes aux ordonnances du médecin traitant photocopies des résultats (des analyses radiologiques).

et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs doivent être joints aux ordonnances pour contrôler les dates de péremption.

la garantie aux enfants âgés de plus de 16 ans doit produire annuellement un scolarité correspondant à l'année scolaire.

Si l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime social, merci de préciser sur le bulletin joindre les pièces justificatives. Si cela cours de contrat, vous devez nous fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.

Chirurgicales : Nous fournir une facture clinique ou de l'hôpital précisant :

- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).

11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.

13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.

15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.

16. Réclamations : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.



Déclaration maladie



AR62594

Cachet de l'entreprise

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie _____

Numéro du bordereau _____

Numéro du sinistre _____

Matricule de l'assuré _____

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc _____

À remplir par l'assuré

Nom : HANNOUNÉ Prénom : MOHAMMED

N° de C.I.N : BH150125 Date de naissance : 16/06/1972

Montant des frais exposés : 1.893,6 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, le 24/04/12

Signature de l'assuré(e)

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales ou réglementaires.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction de, obligations légales ou réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection des données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition au service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospection commerciale en vue de la vente d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »



Dr. Mohamed Amine FATHALLAH

Médecin Radiologue

- Diplômé de Paris Descartes
- Ex Médecin des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد أمين فتح الله

إخلاصي في الفحص بالأشعة

· خريج كلية الطب بباريس

· طبيب سابق بمستشفيات باريس

- Scanner Multibarettes
- Dentascanner - Panoramique Dentaire
- Mammographie Numérisée

- Echographie Générale
- Echographie-Doppler Couleur
- IRM (Sur Rendez-Vous)

- Radiologie Interventionnelle (Scanner, Echographie, Sénologie)
- Radiologie Numérisée
- Radio - Photo

Casablanca , le 17/04/2023

Patient : HANNOUNE MOHAMMED

Prescripteur: DR ABDELHAK HILMI

URO-SCANNER

INDICATION :

- 50 ans
- Bilan pour lombalgie

TECHNIQUE :

Acquisition spiralée sans injection de produit de contraste centrée sur l'appareil urinaire.

RESULTATS :

- Les deux reins sont en place, de taille et de morphologie normales avec une épaisseur corticale conservée, mesurant 10 cm à droite et 10,5 cm à gauche de diamètre bipolaire.
- Le rein droit est le siège d'un kyste de cortico-médullaire, médio rénal, de sa lèvre externe, simple mesurant 37 x 29 mm de grand axe, sans cloison épaisse ni bourgeon.
- Micro lithiase punctiforme rénale, en regard du groupe caliciel inférieur, non obstructive, mesurant 3 mm.
- Absence d'épanchement ou d'adénopathie en intra ou rétro péritonéal.
- Aspect TDM sans anomalie significative du foie, du pancréas, de la rate et des deux surrénales.
- Pas de lésion osseuse focale visible sur l'ensemble du volume exploré.
- Pas d'anomalie des bases pulmonaires.

Radiologie Al Quods

Dr. Mohamed Amine FATHALLAH

Médecin Radiologue

• Diplômé de Paris Descartes

• Ex Médecin des Hôpitaux de Paris



Radiologie
Al Quods

الفحص بالأشعة القدس

الفحص بالأشعة القدس

الدكتور محمد أمين فتح الله

اختصاصي في الفحص بالأشعة

خريج كلية الطب بباريس

طبيب سابق بمستشفيات باريس

- Scanner Multibarettes
- Dentascanner - Panoramique Dentaire
- Mammographie Numérisée

- Echographie Générale
- Echographie-Doppler Couleur
- IRM (Sur Rendez-Vous)

- Radiologie Interventionnelle (Scanner, Echographie, Sénologie)
- Radiologie Numérisée
- Radio - Photo

CONCLUSION :

- Kyste médiorénal droit corticomédullaire, d'allure simple
- Microlithiase rénale calicielle inférieure non obstructive.
- Absence de dilatation des cavités excrétrices.

RADIOLOGIE AL QUODS
Bd al quods N° 697
Radiologiealquods@gmail.com
Tél: 03 22 43 43

Merci pour votre confiance .

Dr Mohamed amine Fathallah

Pour consulter les images, utilisez le lien : <http://102.53.2.201:8088/Images>

Login : 52540

Mot de Passe : 13092

Radiologie Al Quods



Radiologie
Al Quods

الفحص بالأشعة القدس

Dr. Mohamed Amine FATHALLAH
Médecin Radiologue

Diplômé de Paris Descartes.
Ex Médecin des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد أمين فتح الله

إخصاصي في الفحص بالأشعة

الفحص بالأشعة القدس

خريج كلية الطب بباريس

طبيب سابق بمستشفيات باريس

- Scanner Multibandes
- Echographie Générale
- Radiologie Interventionnelle - Scanner Echographique Sondeage
- Dentoscanner - Panoramique Dentaire
- Echographie-Doppler Couleur
- Radiologie Numérisée
- Mammographie Numérisée
- TEP / Sur Rendez-Vous
- Radio - Photo



091244798

Casablanca, le 17/04/2023

NOTE D'HONORAIRE

Nom & Prénom HANNOUNE MOHAMMED
Date d'examen : 17/04/2023

<i>Examens</i>	<i>Honoraires</i>
UROSCANNER SANS INJECTION	1 500,00 DH
NET A PAYER	1 500,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
MILLE CINO CENTS DH

Ouvert de 8h30 à 19h00 - Samedi de 8h30 à 13h30
Bd Al Quods, N°697 Ain Chock Casablanca Tel. 05 22 21 43 43 - Fax. 05 22 21 43 43
E mail : radiologiealquods@gmail.com - ICE : 0023947000064 - IF : 34001560

RC : 442995 - PATENTE : 34001560

RADIOLOGIE AL QUODS
Bd Al Quods N° 697
radiologiealquods@gmail.com
05 22 21 43 43

Docteur Abdelhak HILMI
SPECIALISTE
Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires
et Organes Génitaux
Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance
Maladies Sexuellement Transmissibles
Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي

اختصاصي في جراحة الكلى
والمسالك البولية و التناسلية

نخاع و جراحة المسالك البولية عبر المنظار
تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

العقم والعجز الجنسي عند الرجال والأمراض التناسلية
جراح اخصاصي سابقا بالمستشفيات
(بني ملال - محمد برافي)

Casablanca, le 15 / 4 / 23 الدار البيضاء, في
Mr NA NNOLINE M'hamed
Doul mbs 8

RADIOLOGIE AL QUDS
Bd al quods N° 697
Radiologiealquods@gmail.com
Tél: 05 22 21 43 43

Uss. Cawer

Dr. HILMI Abdellah
Spécialiste en Urologie
24, Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca
App. 1, Av EL Qods, Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13

24, إقامة الضياعن العماره 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء
24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca

Tél : 05 22 52 66 13 الهاتف : Urgences : 06 68 17 02 09 مستجدات :



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - Bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spermologie

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الواي العلمي

Date du prélèvement : 15-04-2023 - 2304150029 - Mr Mohammed HANNOUNE

BIOCHIMIE URINAIRE

PROTÉINURIE DES 24 HEURES

Diurèse des 24h 1 150 ml/24h (800-1 600)
(Sous réserve d'un bon recueil urinaire)

Protéinurie en g/L 0,09 g/l (<0,14)
(Chlorure de benzéthonium-AU 480 BECKMAN)

Protéinurie des 24h 0,10 g / 24h (<0,15)

Lors d'une grossesse normale, les protéines urinaires peuvent atteindre 0,30 g/24h.

Validé par : Dr Hoda OUALI ALAMI

LABORATOIRE EL KHALIL

Dr. Hoda OUALI ALAMI
MÉDECIN BIOLOGISTE

252 Bd El Khalil Hay
My Abdellah Ain Chock - NC
Fix: 05 22 52 62 52 - 05 22 21 10 90

Si vous avez été témoin d'un accident, en indiquer la cause.

C. 2

15/4/2

Date des actes médicaux	Nombre d'actes	Nature et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Signature et cachet du médecin attestant le paiement des actes
15/7/23	0		300,00 N° INP 91047258	Dr. HILMI Spécialiste Gynéco 24, Addamare Grotto Appt 1, AVEL Odds, C3 Tel: 05 22 52
N° INP				

Exécution des ordonnances (à remplir par le Pharmacien)

Date de l'ordonnance	Montant de la facture	Cachet du pharmacien, attestant le paiement de la facture
97-11-15	293,60	
N° ICP	N° INP	
092058908		
N° ICP	N° INP	
N° ICP	N° INP	

N° ICE	15/06/13	13670	300	0912 LABORATOIRE EL KH Dr. Hoda OUALALAH MEDECIN BIOLOGISTE D.M. Abdellah Ain Chock - IV. 252, Bd El Moudawine, Hay Fix : 05 22 52 62 52 - 05 22 21 10 90																			
<p>Actes médicaux ou paramédicaux et auxiliaires médicaux</p> <p>Devis <input type="checkbox"/> Nombre de séances : Etabli le :</p> <p>Facture <input type="checkbox"/> Nombre de séances : Etabli le :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Date des soins</th> <th colspan="4">Nombre</th> <th rowspan="2">Montant des honoraires</th> <th rowspan="2">Signature et cachet du patient N° d'autorisation d'exercer au Maroc</th> </tr> <tr> <th>AM</th> <th>PC</th> <th>IM</th> <th>IV</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>N° ICE N° INP</p> <p>N° ICE N° INP</p> <p>N° ICE N° INP</p> <p>Cadre réservé à AXA Assurance Maroc</p> <table border="1"> <tr> <td>Médecin conseil</td> <td>Fiche dossier</td> </tr> </table>					Date des soins	Nombre				Montant des honoraires	Signature et cachet du patient N° d'autorisation d'exercer au Maroc	AM	PC	IM	IV							Médecin conseil	Fiche dossier
Date des soins	Nombre					Montant des honoraires	Signature et cachet du patient N° d'autorisation d'exercer au Maroc																
	AM	PC	IM	IV																			
Médecin conseil	Fiche dossier																						

80

(être élu) à conserver par l'assuré

Exemplaire à conserver par l'intermédiaire

Docteur Abdelhak HILMI
SPECIALISTE

Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires
et Organes Génitaux

Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance
Maladies Sexuellement Transmissibles
Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي

اختصاصي في جراحة الكلى
والمسالك البولية و التناسلية

نحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار
تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

العم و الجز الجنسي عند الرجال و الأمراض التناسلية
جراح اختصاصي سابق بالمستشفيات
(بني ملال - محمد بوافي)

Casablanca, le.....

15 / 4 / 23

الدار البيضاء في

M^r HAMMAMINE

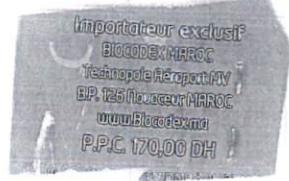
Mohamed

123,60

H INEXIUM 40 ✓

123,60

40 ✓



Dr. HILMI Abdelhak
Specialiste en Urologie
24. Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca
Appt. 1, Av EL Qods Aïn Chock- Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13 Urgences : 06 68 17 02 09
Moustiquaires : 05 22 52 66 13

24, إقامة الخيمان العماره 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء
24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13 الهاتف : 06 68 17 02 09 مستعجلات : Urgences : 06 68 17 02 09

Dr. HILMI Abdellak
 Spécialiste en Urologie
 24, Addamane Gh5 Elg RC
 Appt 1, AV EL Qods, Casablanca
 Tel : 05 22 52 66 13

Bilan Biologique

Le: 15/7/23

Nom/Prénom: HANNOUNE Mohamed Age: Sexe: H F

Hématologie

NFS
 Plaquettes
 VS
 CRP
 Hémoculture

Bilan lipidique

Cholestérol total
 Cholestérol HDL
 Cholestérol LDL
 Triglycérides

Groupage sanguin

ABO
 Rhésus
 RAI

Bilan martial

Fer sérique
 CTF
 Ferritine
 Transferrine

Fonction hépatique et enzymatique

Amylasémie
 Bilirubine libre et conjuguée
 Phosphatases acides
 Phosphatases alcalines
 Lactate Déshydrogénase LDH
 Transaminases ASAT, ALAT
 Gamma-GT
 5' Nucléotidase
 CPK (Créatine Phosphokinase)
 Troponine
 Electrophorèse des protéines EPP
 BNP

Sérologie et Immunologie

ANA
 ANCA

Hémostase
 Temps de Prothrombine
 TCK
 Fibrinogène
 INR

Glucose

Glycémie à jeun
 Hyperglycémie par VO
 Hémoglobine glyquée

Ionogramme sanguin

Na+
 K+
 Cl-
 Ca++
 Phosphore
 Mg++
 Bicarbonates (HCO3-)
 Urée
 Crétatimine
 Acide urique

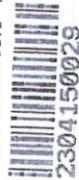
Examen des urines

Protéinurie de 24h
 ECBU
 Antibiogramme

Autres:

Vit D3

LABORATOIRE EL KHARJII
 Mr HANNOUNE Mohamed
 N°(s) le : 16-06-1972 H
 à coller sur l'ordonnance

2304150029

 natoïde:
 (ur Rose)
 ti-nucléaires
 .ti-DNA natif
 ASLO
 Dosage du complément

Dr. HILMI Abdellak
 Spécialiste en Urologie
 24, Addamane Gh5 Elg RC
 Appt 1, AV EL Qods, Casablanca
 Tel : 05 22 52 66 13

LABORATOIRE EL KHALIL
Analyses Médicales et Biologiques
Dr. Hoda OUALI ALAMI

INPE :	
	093061166

FACTURE N° : 2304150029

Mr Mohammed HANNOUNE

Casablanca le 15-04-2023

Demande N° 2304150029

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0106	Protéinurie 24 heures	B30	B
0108	Cholestérol total	B30	B
0109	Cholestérol HDL	B50	B
0111	Cholestérol LDL	B50	B
0135	Créatinine	B30	B
0439	Urine	B30	B
	Vitamine D	B450	B

Total des B : 670

Total des E : 0.00

TOTAL DOSSIER : 800.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cents dirhams

LABORATOIRE EL KHALIL
 Dr. Hoda OUALI ALAMI
 MEDECIN BIOLOGISTE
 252, Bd Elkhallil, Rab
 900 Abdellah Aïn Chock, Rab
 Fix: 05 22 52 62 52 - 05 22 21 0 90

252, Bd EL KHALIL, Dr. M. Ouali Alami C. 252, Casablanca- Tél. 0522526252 - FAX 0522211090

Fax: 05 22

Printed N° 1447001 - LEN : 15144701 - Date : 15/04/2023 - Time : 14:21:49

File : 1447001



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spermiologie

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الولي العلمي

Date du prélèvement : 15-04-2023
Code patient : 2102240014
Né(e) le : 16-06-1972 (50 ans)



Mr Mohammed HANNOUNE
Dossier N° : 2304150029
Prescripteur : Dr ABDELHAK HILMI

BIOCHIMIE SANGUINE

24-02-2021

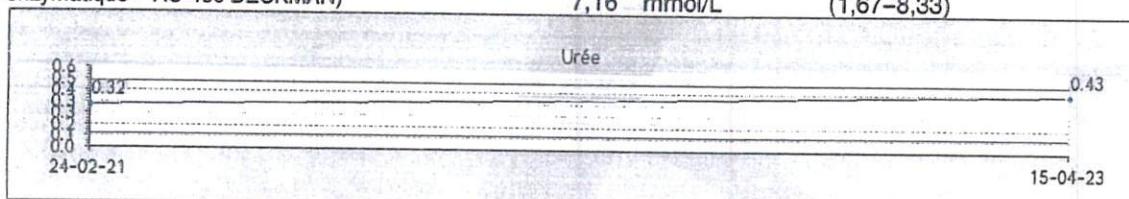
Urée

(Dosage enzymatique - AU 480 BECKMAN)

0,43 g/L
7,16 mmol/L

(0,10-0,50)
(1,67-8,33)

0,32



24-02-2021

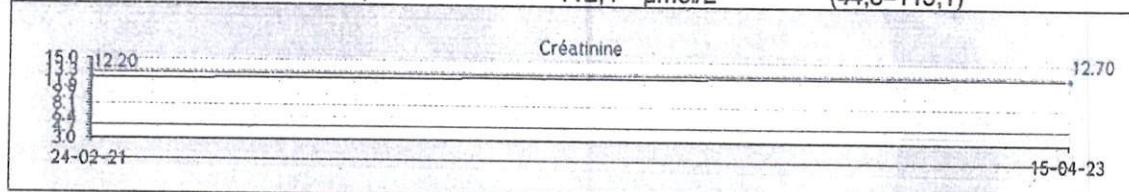
Créatinine

(Technique enzymatique -AU 480 BECKMAN)

12,7 mg/L
112,4 µmol/L

(5,0-13,0)
(44,3-115,1)

12,2



24-02-2021

Clairance de la créatinine estimée selon MDRD (DFG)
(Race caucasienne)

64 mL/min

67

- * Interprétation du DFG selon la HAS:
- Clairance de la créatinine normale : > à 60 mL/min
- Insuffisance rénale modérée : 30 – 60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère : 15 – 30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min

LABORATOIRE EL KHALIL

Dr. Hoda OUALI ALAMI

MEDECIN BIOLOGISTE

252, Bd El Khalil, Hay

Abdellah Ain Chock - NC

Tel: 03 22 52 62 52 - 05 22 21 10 90



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - Bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spécialités

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الواي العلمي

Date du prélèvement : 15-04-2023 - 2304150029 - Mr Mohammed HANNOUNE

Cholestérol total

(Dosage enzymatique - AU 480 BECKMAN)

2,32 g/l

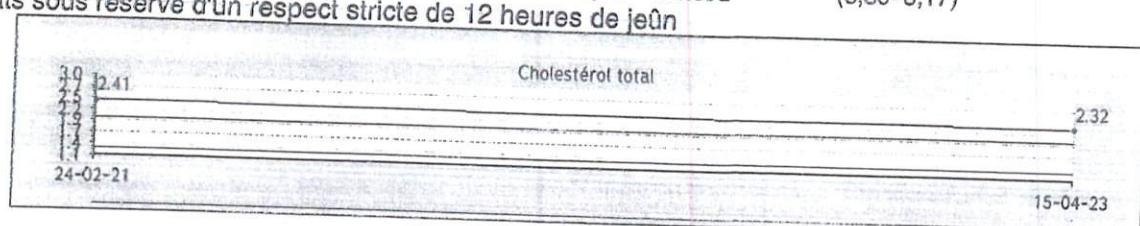
6,00 mmol/L

(1,30-2,00)

24-02-2021

2,41

Résultats sous réserve d'un respect stricte de 12 heures de jeûn



HDL-Cholestérol

(Immuno-turbidimétrie - AU 80 BECKMAN)

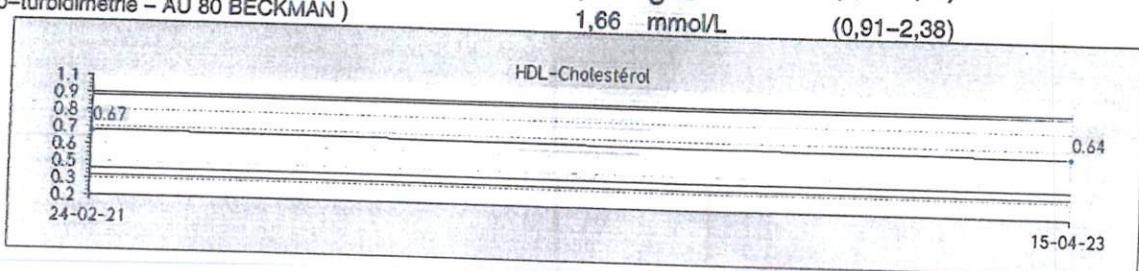
0,64 g/L

1,66 mmol/L

(0,35-0,92)

24-02-2021

0,67



LDL-Cholestérol

(Immuno-turbidimétrie - AU 480 BECKMAN)

1,41 g/L

3,65 mmol/L

Valeurs cibles du LDL-Cholestérol selon les recommandations AFFSAPS :

- 0 Facteur de risque : LDL < 2,20 g/L (5,70 mmol/L)
- 1 Facteur de risque : LDL < 1,90 g/L (4,90 mmol/L)
- 2 Facteurs de risque : LDL < 1,60 g/L (4,14 mmol/L)
- Plus de 2 facteurs de risque : LDL < 1,30 g/L (3,36 mmol/L)
- Antécédent de maladie cardiovasculaire avérée : LDL < 1,00 g/L (2,58 mmol/L)

Facteurs de risque : Tabac, HTA, Obésité, Age>60 ans, HDL < 0,40 g/L, Sédentarité, ATCD de maladie cardiovasculaire familiale.

25OH-Vitamine D total (D2+D3)

(Technique ELFA - VIDAS Biomérieux)

14,9 ng/ml

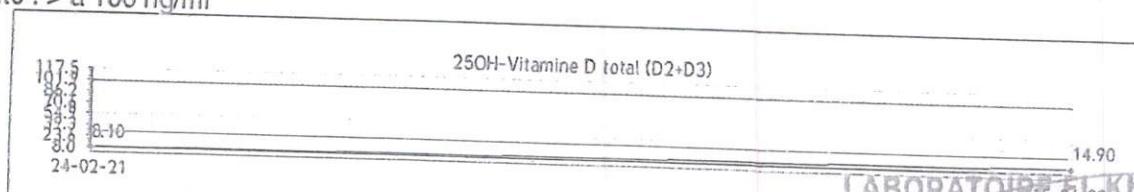
(30,0-100,0)

24-02-2021

<8,1

Valeurs de référence :

- Carence: < à 10 ng/ml
- Insuffisance : entre 10 et 29 ng/ml
- Suffisant : entre 30 et 100 ng/ml
- Toxicité : > à 100 ng/ml



LABORATOIRE EL KHALIL

Dr. Hoda OUALI ALAMI
MÉDECIN BIOLOGISTE

252, Rue El Khalil, Hay
Abdellah Ain Chock - Casablanca
Tél: +212 52 52 52 - 05 21 Page 2/3